

POLITIQUE DE REMUNERATION A L'EGARD DES EMPLOYES¹

Notre bureau a, comme priorité première, la volonté d'agir d'une manière honnête, équitable et professionnelle qui sert au mieux les intérêts de ses clients. La politique de rémunération du personnel de notre bureau ou toute autre personne qui y est liée participe à la réalisation de cet objectif. Dans ce cadre, notre bureau a mis en place la politique de rémunération suivante:

1. Salaire

1. Notre bureau rémunère ses employés uniquement sur base d'un salaire fixe qui n'est pas lié à la réalisation d'objectifs commerciaux.

2. Incentive (avantage non monétaire)

1. Notre bureau n'accorde pas à ses employés des 'incentives'.

3. Objectifs commerciaux

1. Notre bureau ne fixe pas d'objectifs commerciaux.

¹ Si votre bureau travaille avec des collaborateurs indépendants, des dispositions similaires doivent être prévues et respectées.